



*Au service
des peuples
et des nations*



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE LA MAURITANIE

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Ministère des Finances

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Programme des Nations Unies pour le Développement

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

DOCUMENT DE PROJET

Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) - Mauritanie

Phase III

Titre du Projet

**Renforcement des capacités nationales pour l'intégration des objectifs
Pauvreté-Environnement dans les processus de planification et de mise
en œuvre des stratégies, politiques et budgets nationaux pour un
développement durable**

Version Finale

Mars 2014

Titre du projet: Renforcement des capacités nationales pour l'intégration des objectifs Pauvreté Environnement dans les processus de planification et de mise en œuvre des stratégies, politiques budgets nationaux pour un développement durable.

Axe 3 et effet 1 de l'UNDAF: Les institutions nationales, locales et la société civile sont en mesure d'exercer une bonne gouvernance environnementale et une valorisation économique des ressources naturelles prenant en compte le changement climatique.

Produits attendus

Produit 1: Les questions pauvreté-environnement intégrées dans les politiques nationales et locales, les plans de développement, les cadres intersectoriels de planification et de suivi-évaluation sont mises en œuvre.

Produit 2: Les liens pauvreté-environnement et changement climatique sont intégrés dans la planification budgétaire nationale et la promotion des investissements innovants.

Produit 3: Des projets /programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté sont incorporés dans le budget national.

Partenaires de mise en œuvre: Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances et Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Autres partenaires: Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Assemblée Nationale, Sénat, Secteur Privé et organisations de la société civile.

BREVE DESCRIPTION

L'objectif du projet Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) de la Mauritanie consiste à renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté et à une croissance économique durable et inclusive, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) et, par delà, les Objectifs de Développement Durable (ODDs).

Mis en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le projet vise une intégration effective des objectifs Pauvreté-Environnement dans les processus de planification des politiques nationales et sectorielles, les mécanismes nationaux de budgétisation et les cadres de financements innovants.

Cette phase 3 du projet IPE permettra de consolider les acquis des deux précédentes phases qui ont porté essentiellement sur les aspects de mise en évidence des liens pauvreté-environnement et leur prise en compte dans le CSLP 3, les politiques sectorielles et les plans locaux de développement. Ce projet vise, également, à créer des synergies avec les initiatives au PNUD (SGP, ARTGOLD, AMCC...). Le projet couvre une période de quatre ans (2014-2017) et s'articule autour de trois produits:

Produit 1: Les questions pauvreté-environnement intégrées dans les politiques nationales et locales, les plans de développement ; les cadres intersectoriels de planification et de suivi-évaluation sont mis en œuvre;

Produit 2: Les liens pauvreté-environnement et changement climatique sont intégrés dans la planification budgétaire nationale et la promotion des investissements innovants;

Produit 3: Des projets / programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté sont incorporés dans le budget national.

Ce projet a été préparé par le Gouvernement de la République Islamique Mauritanie en collaboration avec le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Mauritanie) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Période:	2012-2016
Result Area (Strategic Plan):	
Atlas Award ID:	00075132
Date de Démarrage:	Mars 2014
Date de clôture:	Décembre 2017
Date du CLEP :	13/02/2014
Arrangement de Gestion:	NEX

Budget PTA 2014:	423.357 USD
Fonds totaux requis:	1.750.000 USD
Fonds mobilisés:	1.492.000 USD-
PNUD:	420.000 USD
IPE PNUD-PNUE ¹ :	872.000 USD
Gouvernement de Mauritanie:	200.000 USD
Fonds à mobiliser:	258.000 USD
Hébergement local du projet:	Ministère des Finances
Partenariats:	SGP, ARTGOLD, AMCC,...

¹: Contribution d'IPE PNUD-PNUE (2014-2015: 600.000 USD et 2016-2017: 600.000 USD sur la base des résultats de l'évaluation à mi-parcours à réaliser après deux années de mise en œuvre du projet)

Approuvé par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)
(Pour le Gouvernement de Mauritanie):

Approuvé par le PNUD:

Approuvé par le PNUE:

Approuvé par l'IPE PNUD-PNUE:

Liste des Acronymes

AAF: Assistant(e) Administratif (ive) et Financier (ère)

AECID: Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement

AMCC: Alliance Mondiale contre le Changement Climatique

ARTGOLD: Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local

BAD: Banque Africaine de Développement

CC: Changement Climatique

CDMT: Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CLEP: Comité Local d'Examen du Projet

CPAP ou PAPP: Plan d'Actions du Programme de Pays

CPD: Document du Programme Pays du PNUD

CPT: Comité de Pilotage Thématique

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DNP: Directeur National du Projet

DGB: Direction Générale du Budget

DGPESD: Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement

DPB: Directeur de la Programmation Budgétaire

DPCIE: Directeur de la Programmation, de la Coordination et de l'Information Environnementale

DSE/CSLP : Directeur du Suivi-Evaluation du CSLP

GIZ: Coopération Internationale Allemande

FACE: Autorisation des Fonds et Certification des Dépenses

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FED: Fonds Européen de Développement

FIDA: Fonds International de Développement Agricole

FIE: Fond d'Intervention pour l'Environnement

IIED : Institut International pour l'Environnement et le Développement

IPE: Initiative Pauvreté–Environnement

InPE: Indice de Performance Environnementale

JICA: Agence Japonaise de Coopération Internationale

LCD: Lutte Contre la Désertification

MAED: Ministère des Affaires Economiques et du Développement

MDR: Ministère du Développement Rural

MEDD: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MF: Ministère des Finances

MHA: Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

MPEM: Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

MPEMi: Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

NEX: National Exécution (Exécution Nationale)

NOC: National Officer Level C

ODDs: Objectifs de Développement Durable

OMDs: Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG: Organisations Non Gouvernementales

OPEs: Objectifs Pauvreté-Environnement

OSC: Organisation de la Société Civile

PANA: Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique

PANE: Plan d'Action National pour l'Environnement

PAN/LCD: Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification

PAPP ou CPAP: Plan d'Action du Programme de Pays

PARSACC: Projet d'Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique

P-E: Pauvreté-Environnement

PIB: Produit Intérieur Brut

PNIDDLE: Programme National Intégré pour la Décentralisation, le Développement Local et l'Emploi des jeunes

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PRoGRN ou PGRN: Programmes de Gestion des Ressources Naturelles

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

RAP: Rapport Annuel du Projet

RFP: Rapport Final du Projet

RN: Ressources Naturelles

RSE: Responsabilité Sociétale des Entreprises

SCP: Sustainable Consumption and Production (Consommation et Production Durables)

SGP: Small Grants Programme (Programme de Microfinancement)

SNDD: Stratégie Nationale de Développement Durable

TdRs: Termes de Référence

TRAC: Ressources Propres du PNUD

UM: Ouguiya (Unité monétaire locale)

UCP: Unité de Coordination du Projet

UPL: Universal Price List (Liste Universelle des Prix)

UNDAF: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

SECTION I: ANALYSE CONTEXTUELLE

1. Problématique Pauvreté-Environnement en Mauritanie

La Mauritanie est un vaste pays du Sahel qui s'étend sur près de 1.030.700 km². Le pays est désertique sur plus de 75% de son territoire avec un profil écologique extrêmement vulnérable aux aléas climatiques. L'indice de performance environnementale (EPI 2010) classe le pays au 161^{ème} rang sur 162. Cette faible performance est en grande partie liée à une combinaison de facteurs d'origine anthropique et des phénomènes climatiques qui accentuent la paupérisation des couches les plus vulnérables. Paradoxalement, le pays possède d'importantes richesses naturelles, avec une biodiversité terrestre, côtière et marine variée, des écosystèmes d'importance particulière et dont dépendent les populations les plus pauvres pour leur survie. L'économie du pays repose principalement sur ses ressources naturelles, notamment la pêche et le secteur extractif qui a connu un essor en 2006 avec la mise en exploitation d'un gisement pétrolier et de nouveaux minerais non ferreux, notamment le cuivre et l'or.

L'agriculture est dépendante des précipitations et de la rareté des sols cultivables qui représentent moins de 1% du territoire. La production céréalière ne couvre que 30% des besoins du pays sur les bonnes années pluvieuses. Les zones de productions agricoles sont concentrées autour de la vallée du fleuve Sénégal. Pour ce qui est de l'élevage, le taux de croissance moyen est de 3% par an. Le pays est autosuffisant en viande rouge, mais le surpâturage accentue la dégradation de la végétation arborescente et herbacée. On estime à l'heure actuelle l'impact du surpâturage à 2,5% par an en perte du couvert végétal. L'élevage participe faiblement à la création de la valeur ajoutée (contribution annuelle moyenne de 8% au PIB) malgré le potentiel dont dispose le pays. Quant au secteur de la pêche, les volumes de captures ont également diminué avec une raréfaction de certaines espèces halieutiques. Malgré tout, ce secteur contribue à hauteur de 25% aux recettes budgétaires, emploie environ 40.000 personnes dont 30.000 dans le secteur artisanal. La pêche présente une faible valeur ajoutée, avec seulement une contribution d'environ 4,3% au PIB. Globalement, le secteur primaire occupe 60% de la main d'œuvre nationale dans le milieu rural et entre 45% et 50% à l'échelle nationale.

En dépit des efforts importants en matière de lutte contre la pauvreté consentis par les pouvoirs publics ces dernières années, le taux de pauvreté reste encore élevé notamment en milieu rural. En effet, bien que l'incidence de la pauvreté ait diminué entre 2004 et 2008 de 4,7 points, se situant à 42% en 2008, elle s'est affirmée un peu plus comme un phénomène rural puisque ce milieu contribue désormais à hauteur de 77,7% à la pauvreté nationale, soit plus de 2,9 points de plus qu'en 2004.

Cette pauvreté est l'une des causes de la dégradation des ressources naturelles menaçant la reproductivité des structures de production mais aussi la survie de ces mêmes populations. En Mauritanie, la dégradation des ressources naturelles est de deux sortes : environnementale et anthropique. Le pays reste caractérisé par un régime pluviométrique très fluctuant et globalement déficitaire, des déboisements massifs pour des raisons naturelles et anthropiques ; la mise à nu des écrans biophysiques entraînant l'accélération des érosions éoliennes et hydriques sur les ¾ du territoire national et l'absence réelle de productivité des terres (zone aride). Ces effets ont été exacerbés par le changement climatique dont les manifestations visibles sont la sécheresse, les inondations et l'érosion côtière. Sur le plan anthropique, les modes d'exploitation agricole et le rôle

prépondérant des combustibles forestiers (bois de chauffe et charbon de bois) pour la satisfaction des besoins énergétiques des ménages continuent d'évoluer aux dépens des réserves en ressources et superficies forestières. Par ailleurs, la gestion des ressources halieutiques et de l'eau ainsi que le développement des industries extractives (mines et pétrole) sont autant d'enjeux environnementaux que la Mauritanie doit prendre en compte pour un développement durable du pays, conformément à ses engagements internationaux.

La combinaison de ces différents facteurs fait que le coût de la dégradation des ressources naturelles en Mauritanie engendre des pertes directes et indirectes préjudiciables au développement du pays.

Ces pertes ont été évaluées dans les secteurs hautement stratégiques comme ceux de l'eau, des forêts, des ressources halieutiques, de l'agriculture et de l'élevage. Ces dégradations sont dues principalement à la surexploitation des ressources en eau et des pâturages, la déforestation, la mauvaise utilisation des engrais, le surpâturage, les sécheresses et la sédentarisation.

2. Gouvernance environnementale en Mauritanie

En réponse à ces multiples défis environnementaux, le gouvernement a entrepris depuis 2001 plusieurs initiatives. Sur le plan institutionnel, la Mauritanie a créé en 2006 un Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, qui deviendra en 2007 un Ministère délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable qui a évolué par la suite pour devenir, en 2013, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ce département a produit des documents cadres sur la gouvernance environnementale dont la Stratégie Nationale du Développement Durable, deux Plans d'Action Nationaux pour l'Environnement, le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification, le Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique, deux communications nationales sur le Changement Climatique¹, la Stratégie et le Rapport National sur la Biodiversité, le Plan d'Action National de Gestion de Risques de Catastrophes...

Par ailleurs, un important travail d'intégration des questions de développement durable et de pauvreté-environnement a été entrepris dans certains documents clés de politique.

➤ 3^{ème} plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Les questions environnementales ont été mieux intégrées dans le CSLP 3 en comparaison aux deux précédents plans d'action, même si des efforts restent encore à faire. En effet, l'environnement a été pris directement en compte dans deux des cinq axes du CSLP 3: (i) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres (Axe 2) ; et (ii) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités (Axe 4). Ainsi, la valorisation économique du capital naturel a été bien inscrite comme élément central pour accroître la production et la croissance pro pauvre, et à ce titre devrait être investie par les autorités surtout dans les secteurs stratégiques comme la pêche, les mines et le développement rural sur la période de mise en œuvre du CSLP 3 et au-delà.

➤ Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 1&2)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a développé deux PANE pour décliner les orientations environnementales du CSLP en actions concrètes. Le PANE II s'inscrit

¹La troisième communication est en cours d'élaboration

dans une approche programme concertée et conjointe pour le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP3. Il représente aussi l'outil de mise en œuvre de la SNDD et s'articule autour de quinze (15) axes stratégiques dont huit (8) thématiques et sept (7) transversaux.

En matière de budgétisation, la Mauritanie a introduit progressivement les budgets programmes dans le cadre de la gestion de ses finances publiques pour mieux impacter sur la réduction de la pauvreté. Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global est le document indicatif de programmation pour l'allocation des crédits budgétaires qui devrait progressivement évoluer en budget programme. Cette opportunité devra être exploitée pour mieux intégrer les questions P-E dans les budgets. En outre, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), datant de 1978, est en cours de révision et devrait offrir un cadre plus favorable à la programmation et à l'exécution des dépenses publiques.

3. Principaux enseignements des phases 1 et 2 de l'IPE Mauritanie: (extrait de la revue faite par IIED, 2012)

Durant ses deux premières phases (2007-2008 et 2009-2012), le projet s'est efforcé de produire une évidence des liens entre pauvreté et environnement, tant en examinant l'impact de la dégradation de l'environnement sur la pauvreté qu'en explorant la contribution potentielle d'une meilleure gestion et d'une utilisation durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté. Fort de cette évidence, le projet a œuvré pour une prise en compte de ces réalités dans la formulation de politiques, et notamment dans le troisième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011-2015, et dans un projet de nouvelle Loi Cadre de l'Environnement.

Le projet a, également, produit-ou travaille actuellement- sur un certain nombre d'instruments et outils méthodologiques pour une meilleure prise en compte des questions de pauvreté et d'environnement dans les politiques nationales.

Au niveau décentralisé, le projet APE a facilité trois processus de planification (Agenda 21) dans les départements d'Aleg (Brakna), de Kankossa (Assaba) et de Kiffa (Assaba), et il a mis en œuvre des microprojets de démonstration des liens entre pauvreté et environnement dans les Communes de Maâl (département d'Aleg) et d'Aghaourat (département de Kiffa). Le projet a ainsi réalisé des études dont les thèmes et objets montrent la progression (de quelle progression s'agit-elle ???) et illustrent bien l'approche utilisée.

Relativement aux critères examinés, les principaux résultats de l'évaluation des phases antérieures sont décrits ci- dessous.

➤ Pertinence

Le projet a été jugé très pertinent vu qu'il vise à intégrer l'environnement dans les politiques de développement et dans les stratégies de lutte contre la pauvreté en Mauritanie. En effet, la pauvreté est un enjeu primordial de développement dans le pays et le lien entre ressources naturelles et pauvreté est très fort.

Les questions posées et les enjeux confrontés par le projet APE sont au cœur de la problématique du développement dans le pays et continuent à l'être au regard des nouvelles questions et nouveaux enjeux liés à l'exploitation des secteurs minier, pétrolier et gazier. Toutefois, la pertinence et l'impact de certaines actions, surtout les microprojets au niveau décentralisé, ont été questionnés.

➤ **Impact du projet**

Il est bien entendu trop tôt pour pouvoir observer des impacts du projet sur la pauvreté ou sur l'environnement (voir les résultats attendus, tels que formulés dans les documents de projet), mais d'après l'évaluation, le projet a déjà eu un impact significatif sur les politiques nationales, qui devraient elles-mêmes, à terme, être bénéfiques au développement durable, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gestion des ressources naturelles. L'impact principal du projet réside dans sa contribution directe et importante à la formulation du CSLP 3, couvrant la période 2011-2015.

Le projet a aussi contribué à la formulation de décisions et de directives politiques (par exemple le décret relatif au Ministère chargé de l'Environnement adopté en octobre 2008), et son empreinte se retrouve dans la Déclaration de Politique d'Environnement et de Développement Durable du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable (mars 2011).

L'impact du projet est également visible au niveau de la programmation de la coopération internationale, notamment le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) pour 2012-2016 où un axe a été spécifiquement dédié à la gouvernance environnementale et aux questions de changement climatique.

Toutefois, le projet APE n'a pas encore d'impacts satisfaisants sur les deux éléments clés de l'intégration environnement-pauvreté, à savoir les investissements et la gouvernance.

➤ **Efficacité**

Les rapports techniques et financiers du projet APE témoignent d'une bonne exécution des activités. Le taux d'exécution des activités du projet telles que planifiées a atteint près de 91% en 2009, dénotant un niveau de décaissement et de mise en œuvre appréciable.

Bien que certaines actions aient accusé des retards, pour des raisons souvent indépendantes de la volonté et des compétences de la coordination du projet, un examen des programmations annuelles et des rapports trimestriels et annuels révèle que les activités prévues sont effectivement mises en œuvre.

➤ **Efficienne**

Comme indiqué plus haut, cette évaluation n'a pu véritablement considérer le critère d'efficience. A ce niveau, le seul souci qui peut être souligné réside dans la faiblesse des collaborations, voire dans le risque de double effort. La mise en œuvre du projet a aussi souffert de difficultés dues aux procédures du PNUD en matière de contrats de services ou d'achats, notamment du fait de règles changeantes et de la complexité du système hybride NEX-DEX

➤ **Durabilité**

Certains des impacts du projet sont durables - avec en particulier la bonne intégration de l'environnement dans le CSLP 3 - mais les processus initiés par le projet ne sont pas encore ancrés dans les pratiques des institutions.

L'un des principaux obstacles à l'appropriation et à la durabilité du projet est l'absence de lien organique entre le projet APE et la structure responsable du CSLP au Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) d'une part, et le Ministère des Finances d'autre part.

➤ **Observations**

Le projet APE-Mauritanie donnait l'image d'un projet isolé. L'isolement du projet est aussi, et plus que symboliquement, un isolement physique. Comme l'avait noté l'évaluation de l'IIED de 2009, le projet APE jouit d'une certaine autonomie et est logé hors du Ministère de tutelle.

Cet isolement se manifeste aussi au sein de la communauté des bailleurs où le projet APE semble mal connu et peu impliqué dans un certain nombre de processus importants et pertinents. Ceci peut bien entendu être attribué aux fréquents changements de personnels, mais est aussi le reflet d'une coordination insuffisante. Le projet a aussi souffert du manque de lien avec les acteurs non-gouvernementaux du secteur privé et de la société civile ainsi que de la faiblesse de ses actions de communication et de plaidoyer, en particulier durant ses derniers mois.

4. Pistes d'avenir et recommandations pour la phase IPE 3

➤ **Consolider et valoriser les acquis du projet**

- **Modifier les approches et le style:** développer ou renouer des liens et des synergies, démontrer la volonté du projet de collaborer avec d'autres acteurs, et renforcer la demande pour les informations et outils produits par le projet;
- **Envisager un nouvel ancrage institutionnel** soit au MF ou au MAED pour plus de portage politique;

Se baser sur le CSLP 3: traduire les objectifs du CSLP dans les programmations et le processus budgétaire, en fournissant un appui technique aux ministères concernés dans la formulation du CDMT, sur la base notamment des résultats de la revue des dépenses publiques et du travail en cours sur les taxes et redevances environnementales;

- **Impliquer plus activement le PNUD:** durant la nouvelle phase, le PNUD devrait jouer un rôle encore plus actif, d'abord pour mieux s'impliquer dans les actions de plaidoyer, mais aussi pour appuyer les approches transversales et la prise en compte de problématiques fondamentales, y compris la gouvernance décentralisée, la cohésion sociale, et les questions d'équité. En plus, l'Unité Pauvreté et la Section Stratégie doivent jouer un rôle plus actif dans la bonne exécution du projet.

SECTION II: STRATEGIE DE REPONSE

Au regard du travail accompli lors des deux phases de l'IPE, il ressort clairement:

- L'évidence que la lutte contre la pauvreté passe obligatoirement par une gestion optimale des ressources naturelles, de l'environnement et du capital naturel productif;
- L'existence d'outils pour une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques nationales est clef dans les processus de planification;
- La nécessité de renforcer les capacités nationales et la mise en cohérence du dispositif institutionnel en charge du secteur, ainsi que l'adéquation des politiques, programmes, plans avec les réalités du pays;
- La nécessité de renforcer les cadres réglementaires sur l'environnement pour permettre une meilleure prise en compte de tous les enjeux et thématiques liés à l'environnement;
- La nécessité de disposer d'une planification stratégique aussi bien au niveau national, sectoriel qu'au niveau local pour mieux exécuter les programmes;
- La nécessité d'augmenter les allocations budgétaires au secteur de l'environnement dans le budget national, et de réduire les pertes liées à la dégradation de l'environnement;
- La nécessité d'accélérer l'atteinte des OMDs avec une croissance durable et pro pauvre grâce à des investissements innovants et une mise en œuvre des programmes inscrits dans le CSLP3 et les politiques sectorielles qui utilisent les ressources naturelles comme la pêche, les mines et le développement rural;
- La nécessité de renforcer le plaidoyer pour un meilleur portage politique des questions pauvreté-environnement et leur appropriation;
- La nécessité de renforcer les capacités des acteurs du secteur à mieux prendre en compte les questions P-E dans leurs stratégies, plans et programmes.

Dans ce contexte, une nouvelle phase de l'IPE doit aider les institutions nationales à **opérationnaliser le CSLP 3 et la stratégie post CSLP** en appuyant quelques secteurs clés (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) dans un travail de programmation visant à identifier et mettre en œuvre les actions, les investissements et les mécanismes institutionnels requis pour une intégration effective de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté. Le renforcement des capacités devrait constituer le troisième objectif et une importante composante de cette phase, en adoptant une approche large du concept de « capacité ». En effet, celle-ci doit intégrer les compétences, mais aussi les visions, les missions, et les moyens financiers et techniques des organisations ainsi que leurs systèmes internes et leurs réseaux, aborder le suivi et la sensibilisation (notamment des décideurs) non comme des objectifs distincts, mais comme des composantes de la capacité institutionnelle, avec une stratégie de communication qui fasse partie intégrante d'une stratégie de renforcement des capacités. Le rôle d'une troisième phase du projet APE au niveau local devrait être principalement celui d'un appui au suivi, à la fourniture d'idées concrètes et un soutien à leur mise en œuvre, si possible avec des projets structurants (par exemple des actions regroupant plusieurs communes). La coordination devrait être abordée comme une composante du renforcement des capacités, le fonctionnement du projet étant lui-même utilisé comme instrument de la coordination. Ainsi, l'objectif du projet Initiative Pauvreté-

Environnement Mauritanie (2014-2017) est de **renforcer les capacités nationales pour l'intégration des objectifs Pauvreté-Environnement dans les processus de planification et de mise en œuvre des stratégies, politiques et budgets nationaux pour un développement durable.**

Conformément aux recommandations de l'évaluation de la phase 2 de mettre en œuvre les objectifs P-E en Mauritanie, le projet, en plus du MEDD, va impliquer pleinement le MF et le MAED dans la formulation et la mise en œuvre de cette phase 3. Il est important de noter que la partie nationale a décidé d'ancrer le projet au niveau du MF. Au niveau du PNUD, les unités « Environnement & Energie », « Lutte contre la Pauvreté » et la section « Politique et Stratégie » participeront conjointement à la mise en œuvre du projet. Des synergies seront aussi nouées avec le SGP, ARTGOLD, AMCC et les autres initiatives qui visent la gestion et la valorisation durable du capital naturel. De manière plus spécifique, le projet IPE Mauritanie (phase 3) se fixe comme objectifs l'atteinte des trois produits décrits ci-dessous:

Produit 1: les questions pauvreté-environnement intégrées dans les politiques nationales et locales ; les plans de développement, les cadres intersectoriels de planification et de suivi-évaluation sont mis en œuvre.

Sous le leadership du MEDD, le projet travaillera à renforcer les capacités des instances de coordination intersectorielle et de prise de décision sur les questions P-E pour une meilleure gouvernance environnementale et sa mise en œuvre.

A cela s'ajoute la mise à la disposition des acteurs nationaux d'outils économiques de prise de décision sur la gestion pro pauvre du capital naturel.

De plus, le MEDD appuiera les questions d'intégration des objectifs P-E en tenant compte du genre et du changement climatique dans la revue du CSLP 3, du post CSLP et des politiques sectorielles (mines, énergie, pêche et développement rural) mais aussi le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation des politiques et plans sensibles aux questions P-E.

Produit 2: les liens pauvreté-environnement et changement climatique sont intégrés dans la planification budgétaire nationale et la promotion des investissements innovants.

Le projet appuiera l'intégration des questions P-E dans la préparation des budgets-programmes sectoriels et des CDMTs. Parallèlement, un travail d'assistance technique du MF/MEDD sur les dispositifs règlementaires et institutionnels pour une meilleure allocation des crédits budgétaires aux secteurs productifs (pêche, mines, et agropastoralisme) sera également réalisé. Sous ce volet, il est aussi prévu d'appuyer le gouvernement à diversifier les sources de financement des questions pauvreté-environnement à travers des mécanismes innovants pour soutenir ses efforts dans l'allocation budgétaire aux secteurs stratégiques.

Produit 3: des projets/programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté sont incorporés dans le budget national.

Pour ce produit, il est prévu d'identifier les initiatives à forts impacts socioéconomiques dans les secteurs stratégiques (pêche, hydraulique, développement rural et industries extractives) pour leur institutionnalisation dans le budget national.

Afin de pérenniser les actions du projet, il sera institutionnalisé un mécanisme de duplication des projets P-E à fort impact dans la planification budgétaire et les autres mécanismes de financement.

➤ **Alignement du projet au cadre programmatique du système des Nations Unies**

Le Projet Initiative Pauvreté-Environnement Mauritanie s'inscrit dans l'axe 3 de l'UNDAF 2012-2016 «Amélioration de la gouvernance environnementale et gestion rationnelle des ressources naturelles». Il est également aligné à l'axe 3 du document programme pays (2012-2016) «Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles dans l'optique d'une réduction de la pauvreté et d'une meilleure adaptation au Changement climatique».

➤ **Alignement du projet sur les priorités nationales**

Les interventions de l'IPE 3 sont alignées sur les priorités du CSLP 3, de la SNDD, du PANE II et des politiques sectorielles de l'environnement, des finances, du développement rural, de la pêche, des mines et de l'hydraulique.

➤ **Partenariats stratégiques et synergies avec d'autres initiatives**

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet travaillera en étroite collaboration avec d'autres initiatives similaires en cours dans le pays. Il s'agit, entre autres, des programmes/projets du PNUD et d'autres partenaires au développement tels SGP, ARTGOLD, AMCC, ProGRN, PNIDDLE, PARSACC,...qui visent la gestion rationnelle des ressources naturelles et le développement décentralisé résilient au changement climatique. Il y a aussi des programmes et projets appuyés par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en matière de Lutte contre la Désertification (LCD) et d'adaptation au changement climatique, de lutte contre la désertification et de protection de l'environnement. Par ailleurs, le projet travaillera en partenariat avec les autres partenaires au développement agissant dans les domaines de la gestion durable de l'environnement et de la réduction de la pauvreté tels que la BM, la BAD, la GIZ, l'AECID, l'UE, la JICA,...

➤ **Stratégie d'engagement de la société civile, du secteur privé et de l'Assemblée Nationale**

Dans l'optique de mieux opérationnaliser les questions P-E au niveau national et décentralisé, il est prévu une stratégie de partenariat avec la société civile dans le cadre de la capacitation des leaders locaux, y compris les femmes, à mieux faire un plaidoyer pour une gestion durable des ressources naturelles. C'est dans ce contexte que des activités stratégiques d'identification et d'inscription d'initiatives locales comme celles du SGP et d'autres organisations dans le budget national et tout mécanisme d'investissement engageant le secteur privé seront mises en œuvre.

Par ailleurs, il est prévu dans le cadre des activités d'information de créer une plateforme de dialogue avec l'Assemblée Nationale, la société civile, le secteur privé et le Gouvernement sur les questions d'importance capitale comme les mines, la pêche, l'hydraulique, etc.

L'IPE produira régulièrement des notes politiques inspirées des études et outils développés par le projet dans ses phases I, II et III pour sensibiliser et renforcer les capacités des différentes parties prenantes sur les questions P-E, afin de faciliter des prises de décisions sur des bases éclairées.

➤ **Volet Genre**

Le projet s'attellera aussi à mieux intégrer les questions genre dans le cycle de planification en valorisant les acquis des autres projets appuyés par le PNUD-Mauritanie et ONU-Femmes. A ce titre, il sera développé un partenariat avec les programmes en cours sur le genre et avec les autres partenaires pour mieux utiliser leurs outils et ainsi influencer les politiques pro-genres.

➤ **Durabilité et stratégie de sortie**

La durabilité du projet dépend de l'institutionnalisation des objectifs P-E dans les processus de budgétisation et de planification nationaux.

De manière spécifique, le projet mettra en place un mécanisme d'identification de projets et de programmes pro pauvres à institutionnaliser dans les budgets nationaux et tout processus d'allocation de financements pour mettre en œuvre les politiques durables de développement.

De ce fait, ces projets à impacts socioéconomiques relevant du secteur du développement rural, la pêche, les mines et l'hydraulique rurale seront institutionnalisés dans les budgets programmes, CDMT et mécanismes de financement innovants comme le Fonds d'Intervention de l'Environnement (FIE).

Par ailleurs, un travail de partenariat se fera avec les autres partenaires techniques et financiers pour assurer leur assistance à ces questions au delà de la vie du projet.

➤ **Coopération Sud-Sud à travers des conventions de partenariat technique à long terme**

Tout au long du cycle du projet, l'IPE 3 continuera à appuyer la coopération Sud-Sud surtout en matière de renforcement des capacités des compétences des acteurs à travers l'apprentissage et le transfert de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine d'intégration et de la mise en œuvre des objectifs P-E pour la réduction de la pauvreté.

Il est programmé à ce titre d'aller au delà de la coopération sud-sud uniquement basée sur des voyages mais plutôt de nouer des conventions de partenariat technique entre les différents pays pour s'appuyer mutuellement sur les questions de mainstreaming des objectifs P-E dans les processus de planification et de budgétisation.

Des voyages d'études seront organisés dans les pays de la sous-région tels que le Maroc, le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali, la Tunisie pour échanges d'expériences.

SECTION III: ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

1. Modalités de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement de Mauritanie.

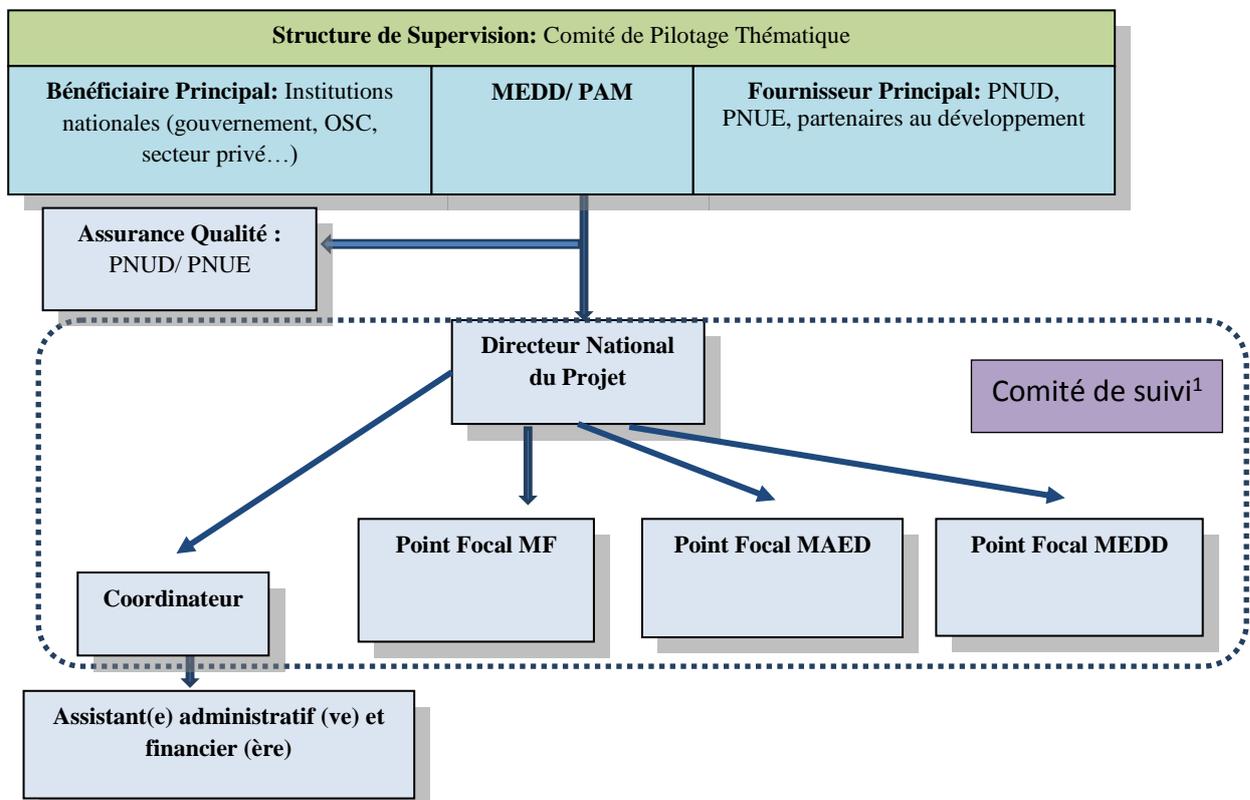
Le MEDD assure le lead du produit 1 lié aux aspects d'intégration des questions P-E dans les politiques nationales et locales, les plans et les cadres intersectoriels de planification et suivi-évaluation.

Le MF mettra en œuvre le produit 2 qui vise à améliorer les financements des questions P-E à travers les budgets nationaux et autres modes de financement (partenaires au développement, fonds nationaux,...).

Le MAED travaillera sur le produit 3 pour mieux identifier des programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté à intégrer dans le budget national.

Le Ministère des Finances mettra à disposition du projet les locaux nécessaires à son fonctionnement.

La structure de supervision de l'IPE 3 Mauritanie est décrite dans le schéma ci dessous:



¹: Le PNUD fait aussi partie du comité de suivi

2. Dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi

Ce dispositif comprend:

2.1 Le Comité de Pilotage du Projet

Le pilotage du projet sera assuré par le Comité de Pilotage Thématique (CPT) de l'axe 3 de l'UNDAF instauré dans le cadre de la simplification des mécanismes de gestion des programmes/projets par domaines d'intervention sous l'UNDAF 2012-2016².

Le comité de pilotage thématique est co-présidé de façon tournante par un Ministère chef de file et une agence du SNU chef de file³ et se réunit tous les six (6) mois.

Le CPT a pour mandat de:

- Coordonner l'élaboration des Plans de Travail Annuel (PTA);
- Approuver les PTA qui seront soumis au comité de pilotage du programme⁴ (CPP) pour validation;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel;
- Fournir des directives et des recommandations pour s'assurer que les résultats attendus sont réalisés de façon satisfaisante et tel que planifiés;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires;
- Coordonner la production des rapports de progrès semestriel et annuel vers l'atteinte des résultats définis pour la thématique qui le concerne, lesquels seront soumis au comité de pilotage du programme en vue de leur examen.

2.2 Le Directeur National du Projet (DNP)

Le DNP est le point focal en termes de responsabilités et d'obligation de rendre compte au niveau de l'agence nationale de mise en œuvre⁵. Il est désigné par l'agence de mise en œuvre parmi son personnel ayant rang de directeur ou à niveau supérieur. Il travaille à temps partiel pour le projet et est tenu de consacrer aux activités de ce dernier un temps raisonnable. Il travaille sous la supervision du CPT. Il supervise le travail du coordinateur du projet et facilite le travail de ce dernier ainsi que de ses collaborateurs.

Son rôle et ses responsabilités sont déclinés ci-dessous:

- Superviser la bonne exécution et la mise en œuvre du projet pour obtenir les produits et résultats prévus;
- Veiller à la bonne utilisation des ressources du projet;
- Jouer le rôle de point focal pour la coordination du projet avec l'agence d'exécution, le PNUD, le Gouvernement et les autres partenaires;
- Veiller à ce que les contributions du gouvernement au projet soient mises à disposition;
- Veiller à ce que le plan de travail du projet soit élaboré et mis à jour, en concertation et en accord avec le PNUD-Mauritanie ;

²Voir les TdRs du CPT dans l'annexe 1

³En 2013, le CPT de l'axe 3 de l'UNDAF était co-présidé par le MEDD et le PNUD.

⁴Voir TdRs du CPP dans l'annexe 2.

⁵Voir TdRs du DNP en annexe 3

- Autoriser l'engagement des crédits pour l'acquisition des ressources, notamment du personnel, des consultants, des biens et services et de la formation. A ce titre, il est le seul habilité à signer les formulaires FACE et la certification des rapports combinés de dépenses;
- Représenter l'agence nationale de mise en œuvre aux réunions du projet et aux évaluations annuelles;
- Animer les efforts visant la constitution de partenariats susceptibles de faciliter les réalisations prévues dans le descriptif du projet;
- Soutenir les efforts de mobilisation des ressources, afin de permettre leur augmentation lorsque des résultats ou réalisations supplémentaires sont nécessaires.

2.3 L'unité de coordination du Projet (UCP)

Elle est composée du Coordinateur et de l'Assistant(e) administratif (ve) et financier(ère)/AAF du projet. Le coordinateur travaille sous la supervision directe du DNP et du leader thématique de l'unité « Environnement et énergie » du PNUD, et supervise l'AAF.

2.3.1 Le Coordinateur (voir annexe 4)

Les rôles et responsabilités du coordinateur sont:

- Elaborer les PTA conformément aux activités prévues dans le cadre des résultats et des ressources du document de projet, et en étroite collaboration avec le PNUD et les institutions nationales impliquées. Ces PTA devront être présentés par le coordinateur au comité de suivi, puis soumis à l'approbation du Comité de pilotage avant leur mise en œuvre;
- Evaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans le PTA, et en conformité avec les estimations budgétaires fournies par le document de projet;
- Assurer la mise en œuvre des activités du projet et la production des résultats escomptés, selon les normes de qualité et de temps imparties et en conformité avec le document de projet;
- Identifier toute nécessité de changement et faire part de celle-ci au comité de pilotage via le DNP et par le biais de recommandations en vue d'assurer une gestion efficace de ce changement;
- Coordonner avec le comité de pilotage et l'assurance qualité du projet afin d'assurer la cohérence globale de la mise en œuvre du projet;
- Gérer les agents de mise en œuvre des activités (consultants, prestataires de services, etc.);
- Préparer les termes de référence des consultants nationaux et internationaux et définir leurs tâches, telles que prévues par le projet;
- Rédiger les rapports de suivi, les projets de budget et autres documents, tels que définis par les modalités de suivi du projet dans le document de projet, pour informer le comité de pilotage sur l'état d'avancement du projet, selon les mécanismes et la fréquence établis dans le document de projet (en particulier, tous les trois mois, des rapports d'avancement couvrant le dernier trimestre écoulé seront préparés);
- Gérer, en concertation avec le DNP, tous les aspects financiers et administratifs du projet pour assurer une bonne exécution et une mise en œuvre du projet afin d'obtenir les produits et résultats attendus;
- Appuyer le DNP dans la préparation et le suivi des réunions du comité de pilotage;
- Développer un réseau actif de partenaires et assurer une bonne coordination entre eux;

- Veiller à ce que l'exécution des activités du projet ne fasse pas double emploi avec celles d'autres intervenants. A cet effet, il veillera à un dialogue étroit avec les autres acteurs intervenant dans le domaine;
- Identifier et solliciter, pour assurer une mise en œuvre de qualité, tout appui technique identifié comme nécessaire ou ayant une valeur ajoutée dans la mise en œuvre du projet;
- Utiliser l'expertise locale des autres agences des Nations Unies œuvrant dans le même domaine d'intervention, des universités, de la société civile, des ONG et de tout autre acteur dont l'expertise pourrait représenter une valeur ajoutée pour le projet;
- Identifier les expertises nationales ou internationales en vue de réaliser les activités spécifiques selon des normes de qualité.

2.3.2 L'Assistant(e) Administratif (ve) et Financier (ère) (voir annexe 5)

Les principales tâches et responsabilités de l'Assistant(e) Administratif (ve) et Financier (ère) (AAF) sont déclinées ci-dessous:

- Tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et préparer les procès-verbaux;;
- Accueillir et orienter les interlocuteurs et collaborateurs du projet;
- Préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc....);
- Classer et archiver les documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique;
- Veiller à la bonne exploitation des moyens et outils de fonctionnement du projet;
- Rechercher et mettre en forme l'information produite par le projet;
- Contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (PNUE, bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, consultants,...);
- Tenir la comptabilité et les documents comptables et réaliser, à la clôture de chaque exercice, l'inventaire physique du mobilier et du matériel du projet;
- Elaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX;
- Assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables;
- Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

2.4 Le comité de suivi

Le Comité de suivi est présidé par le DNP et composé des points focaux du MAED, du MF, du MEDD, du PNUD/ PNUE et de l'unité de coordination. Il se réunit en session ordinaire tous les deux mois sur convocation de son président ou en session extraordinaire sur demande de deux de ses membres au moins. Au besoin, les points focaux des autres départements sectoriels impliqués peuvent être conviés aux réunions du Comité de suivi.

Le Comité de suivi a pour principales tâches:

- Approuver les TdRs;
- Faire la revue des études, des rapports de progrès ou d'évaluation et autres documents produits par le projet;

- Contribuer à l'élaboration des PTAs;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des PTAs;;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans les départements sectoriels pour garantir l'atteinte des cibles;
- Déterminer les actions de suivi et d'évaluation nécessitant de faire éventuellement appel à une expertise spécifique en dehors de l'équipe du projet et préparer les dossiers techniques à cette fin;
- Faire la revue des rapports de mise en œuvre et des consultants avant leur soumission au CPT pour validation.

3. Risques et durabilité du projet :

Il existe un certain nombre de risques de nature à affecter la réalisation des objectifs du projet qui sont résumés dans le tableau ci-dessous:

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mésures / Réponse du Management	Responsable	Risques actualisés par	Dernière mise à jour	Status
1	Le non respect par l'une ou plusieurs des parties prenantes du présent protocole d'accord et de ses engagements	09/02/2014	Réglementaire	P = 1 I = 5	Toutes les parties prenantes ont été sensibilisées et sont d'accord pour travailler ensemble	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
2	La faible appropriation des produits par les hautes autorités	09/02/2014	Politique	P = 3 I = 5	Sensibilisation et communication sur les résultats du projet aux hautes autorités	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
3	La mobilité du personnel de l'administration nationale	09/02/2014	Politique	P = 2 I = 4	La stratégie sera de faire du projet le socle sur lequel repose la mise en place du nouveau dispositif de pilotage de l'UNDAF, Plan d'Action qui engage le gouvernement et le SNU	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
4	L'organisation de la prochaine élection présidentielle dans le second semestre de 2014 risque de perturber le bon déroulement des activités du projet en raison de l'indisponibilité des responsables de l'administration	09/02/2014	Politique	P = 4 I = 2	-Utiliser autant que faire se peut la période électorale pour évacuer les processus 'morts' tels les périodes d'avis de recrutement -Donner priorités aux activités sous responsabilité DIM	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
5	Le non fonctionnement des structures chargées de l'appropriation des résultats du projet (CPT, unité de coordination, comité de suivi)	09/02/2014	Organisationnel	P = 2 I = 4	Clarifier les rôles et responsabilités de chaque structure et suivre régulièrement son opérationnalité	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
6	L'appui insuffisant du PNUD et du PNUE dans le cadre du support technique et opérationnel nécessaire au projet	09/02/2014	Organisationnel	P = 1 I = 4	Bonne organisation et planification du PNUD afin d'assurer un appui de qualité	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
7	L'insécurité	09/02/2014	Sécuritaire	P = 1 I = 3	Suivre les recommandations du DOA	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial
8	Le non respect des engagements financiers de l'une des parties prenantes dû à la crise financière	09/02/2014	Financier	P = 2 I = 5	Les parties prenantes mettent en oeuvre tous les moyens pour mobiliser les fonds nécessaires	Assurance qualité	Assurance qualité	N/A	État initial

SECTION IV: SUIVI ET EVALUATION

Le suivi-évaluation du projet se fera sur la base d'un dispositif préparé et adopté au démarrage de la phase 3. Ce dispositif comportera, entre autres, un tableau de bord et une batterie d'indicateurs liés aux produits. En outre, il sera instauré un suivi-évaluation pour améliorer la circulation de l'information et apporter les mesures correctives et les réajustements nécessaires. Le suivi journalier de la mise en œuvre sera de la responsabilité du coordinateur du projet, sur la base du plan de travail annuel commun et des indicateurs.

L'équipe du projet informera des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié et/ou les mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace. Le cadre logique, le cadre de suivi-évaluation et les plans de travail font partie intégrante du dispositif de suivi-évaluation qui, au niveau sectoriel, doit comporter une composante "suivi participatif" destinée à encadrer les départements sectoriels dans leur auto-évaluation en matière d'intégration de l'environnement, notamment une budgétisation consécutive d'actions de lutte contre la pauvreté en lien avec la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Le comité de suivi veillera à déterminer les actions de suivi-évaluation faisant appel éventuellement à une expertise spécifique en dehors de son équipe et à préparer les dossiers techniques à cette fin.

1. Situation de référence

La situation de référence est celle des réalisations des phases 1 et 2 d'IPE. Au démarrage de la phase 3, il a été constaté une intégration partielle et non effective des questions P-E dans les documents de politiques comme le CSLP 3. Les recommandations sont consignées dans la partie leçons apprises des phases 1 et 2.

2. Rapports trimestriels de mise en œuvre

Des rapports faisant l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et mettant en exergue les principaux acquis et les difficultés rencontrées seront élaborés par le coordinateur du projet IPE 3 Mauritanie. Ces rapports examinés par le Comité de suivi et validés par le CPT seront transmis par le DNP au bureau local du PNUD avec copie au PNUE et aux trois ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet.

3. Rapport annuel du projet (RAP)

Le rapport annuel est une exigence et doit être présenté au comité de suivi avant d'être soumis au CPT du projet pour examen et approbation. Il se trouve être également une conditionnalité du PNUD et du PNUE car faisant partie du suivi et du contrôle de la gestion des projets par le bureau local PNUD. Il s'agit d'un rapport d'autoévaluation préparé par l'équipe du projet pour refléter le progrès réalisé sur la base du plan de travail annuel du projet et évaluer ses performances et son évolution vers l'atteinte des résultats attendus. Le format du RAP est flexible, mais il devra inclure les informations suivantes:

- Un contexte;

- Une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, dans la mesure du possible, il devra fournir des informations sur le niveau d'atteinte des résultats;
- Les trois contraintes majeures (au maximum) à l'atteinte des résultats;
- Le niveau d'exécution du budget; les leçons apprises;
- Les recommandations claires pour l'orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet;
- Le plan de travail annuel.

4. Rapport final du projet (RFP)

Au cours des trois derniers mois de mise en œuvre du projet, l'équipe de coordination préparera le rapport final du projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints/non atteints, les structures et systèmes de mise en œuvre, etc. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplique des activités du projet.

Ce rapport sera soumis au Comité de suivi et présenté au CPT pour validation avant sa remise officielle aux autorités nationales, au PNUD et à l'IPE PNUD-PNUE. Il devra être accompagné par toute la production intellectuelle significative faite tout au long de la vie du projet et qui capitalise les acquis de celui-ci.

5. Rapport financier pour les fonds IPE PNUD-PNUE

Le PNUD soumettra à l'IPE PNUD-PNUE les rapports financiers d'Atlas concernant la contribution de l'IPE PNUD-PNUE (rapports provisoires trimestriels, CDR annuels et rapport final et à la fin du projet).

6. Evaluations

L'IPE 3 Mauritanie fera l'objet de deux évaluations indépendantes : une évaluation à mi-parcours après environ deux ans de mise en œuvre et une évaluation finale à la fin de la phase3.

L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats et proposera, si nécessaire, des rectificatifs. L'évaluation : (i) mettra l'accent sur l'efficacité et la rapidité de la mise en œuvre du projet; (ii) mettra en évidence les questions qui nécessitent des décisions et des actions; et (iii) présentera les premiers enseignements tirés sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet. Les résultats de ces revues seront intégrés au titre de recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre de la suite du projet. L'organisation, les termes de référence, le calendrier des évaluations seront décidés après consultation avec les parties prenantes au projet (en particulier, les termes de référence pour ces évaluations seront rédigés avec des contributions substantielles du PNUD-PNUE).

L'évaluation finale aura lieu trois mois avant la fin du projet et se focalisera sur les mêmes questions que l'évaluation à mi-parcours. Elle se penchera sur la durabilité des résultats, y compris la contribution à l'augmentation substantielle des budgets alloués à la lutte contre la pauvreté, à l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, aux budgets-programmes et aux mécanismes de financement innovants comme la RSE.

L'évaluation finale fournira également des recommandations pour les activités de suivi et de pérennisation de la phase III.

Les termes de référence pour cette évaluation seront rédigés par le coordinateur et en étroite collaboration avec le PNUD et l'IPE-PNUD-PNUE Régionale.

7. Apprentissage et gestion des connaissances

Les résultats de l'IPE 3 Mauritanie seront diffusés en Mauritanie et au niveau de l'IPE-Afrique à travers le mécanisme d'apprentissage et de partage des connaissances et un certain nombre d'autres réseaux de partage d'informations et de forums existants. En fait, l'IPE 3 Mauritanie mettra en place un mécanisme institutionnalisé de coordination nationale sur la planification et la budgétisation des liens pauvreté -environnement.

8. Audit

Les contributions du PNUD et de l'IPE PNUD-PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives en vigueur propres à ces deux institutions.

Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE.

La contribution du gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur en Mauritanie.

Les rapports ou informations issus de ces vérifications ne pourront être transmis au PNUD ou au PNUE sans l'accord notifié du Ministère des Finances.

9. Contexte légal

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD le 19 juillet 1979, qui est intégré par renvoi, constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre reposent sur ce dernier.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- Mettre en place et maintenir un plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre; Assumer tous les risques et les responsabilités liés à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que les fonds reçus du PNUD conformément au projet de document ne soient utilisés pour fournir un soutien à

des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document.

Les équipements et fournitures (y compris le carburant) nécessaires au fonctionnement du projet bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur en Mauritanie. Le projet bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois mois.

10. Modifications du projet

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés:

- Les révisions ou additions à n'importe quelle annexe du Document du Projet;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

11. Achèvement du projet

Lorsque toutes les activités relatives au projet IPE 3 Mauritanie auront été achevées, le PNUD et le Gouvernement en informeront l'IPE PNUD-PNUE. Nonobstant l'achèvement du projet, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités. Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera l'IPE PNUD-PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler. Le solde des paiements qui n'aura pas été dépensé après le règlement desdits engagements est utilisé par le PNUD au bénéfice du MEDD, MF et MAED, en consultation avec l'IPE PNUD-PNUE.

12. Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit:

- Identification et recrutement de consultants internationaux;
- Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux;
- Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels;

- Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct;
- Identification et exécution des activités de formation;
- Appui à l'organisation des ateliers Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

<p>évaluation Indicateurs</p> <p>-Un mécanisme de coordination intersectorielle (CNEDD et ses organes subsidiaires) est opérationnel -Nombre d'outils économiques ou notes politiques produits et utilisés pour la prise de décisions en faveur des questions P-E -Nombre de politiques nationales, sectorielles et plans locaux de développement ayant intégré les questions P-E -Disponibilité de données Pauvreté-Environnement dans les cadres suivi-évaluation des politiques, plans nationaux et sectoriels</p>	<p>ministères sectoriels) et le grand public sur les points prioritaires de la stratégie de communication du MEDD en lien avec le concept économie verte, responsabilité sociétale des entreprises, mode de consommation et production durables, Rio + 20,...</p> <p>-Organiser et faciliter des plateformes de dialogue entre la société civile, le secteur privé et le gouvernement sur les questions P-E (partenariat avec le SGP)</p> <p>1.2. Mettre à la disposition des acteurs nationaux des outils économiques de prise de décision sur la gestion pro pauvre du capital naturel</p> <p>-Produire l'Indice de Performance Environnementale (EPI) tous les trois ans pour évaluer la performance environnementale en Mauritanie -Elaborer une étude coût- bénéfice de la promotion d'une pêche artisanale durable et son impact sur la réduction de la pauvreté -Elaborer une étude prospective sur les scénarii de développement durable pro-pauvre en rapport avec la responsabilité sociétale des entreprises (secteurs mines, pêche et pétrole) en Mauritanie -Développer l'Atlas des ressources naturelles en Mauritanie -Former 300 acteurs nationaux (des départements sectoriels et autorités locales) sur les outils d'intégration des questions P-E -Former 100 acteurs de la planification et des finances sur les enjeux environnementaux et impact sur la croissance en utilisant les outils économiques -Collaborer et appliquer les outils genre développés par le PNUD et ONU- Femmes dans le cadre de la mise en œuvre</p>	<p>plan local intègre les objectifs P-E Cibles 2015 -Au moins 2 à 3 outils économiques sont produits et utilisés pour la prise de décision en faveur des questions P-E--Les indicateurs P-E du PANE 2 et GIRE sont révisés et le système de rapportage annuel est amélioré -La politique de développement rural et le plan local intègrent les objectifs P-E et genre Cibles2016 -Au moins 2 à 3 outils économiques sont produits et utilisés pour la prise de décision en faveur des questions P-E -Les indicateurs P-E des secteurs pêche et mine sont révisés et le système de rapportage annuel est amélioré -La politique minière et un plan local intègrent les objectifs P-E</p>	<p>MEDD-MF</p> <p>MEDD MEDD-MF-MAED</p> <p>MEDD (lead)MEDD/MAED MEDD-Ministères sectoriels MEDD MEDD (lead) MEDD MEDD-MAED</p> <p>MEDD</p>	
--	---	---	--	--

	<p>du projet -Assurer la gestion des connaissances P-E provenant des outils et instruments d'intégration et leur utilisation (débat télé et radio, actualisation sur le web,...)</p> <p>1.3. Appuyer l'intégration de questions P-E, genre et CC dans la revue du CSLP 3, post CSLP et des politiques sectorielles (mines et énergie, pêche, développement rural...)</p> <p>-Intégrer les questions P-E dans la revue du CSLP 3 et les 3 plans locaux de développement (Assaba, Brakna, Trarza)</p> <p>-Intégrer les questions P-E et genre dans la revue des politiques sectorielles (mines et énergie, pêche et développement rural)</p> <p>-Elaborer une étude sur la régionalisation du PANE 2 et son alignement avec les politiques et plans régionaux (PRLP, Agendas 21 locaux, GIRE,...)</p> <p>1.4. Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation des politiques et plans sensibles aux questions P-E</p> <p>-Réviser les indicateurs de suivi des questions P-E du PANE 2, GIRE et 3 politiques sectorielles (pêche, développement rural et mines) -Réviser le tableau de bord de suivi trimestriel du CSLP 3 sur les questions P-E du MEDD</p> <p>-Renforcer les capacités de quatre directions régionales du MEDD pour opérationnaliser et suivre la revue institutionnelle du secteur de l'environnement et PANE 2</p>	<p>Cibles2017</p> <p>-Deux à trois outils économiques sont produits et utilisés pour la prise de décision en faveur des questions P-E</p> <p>-Les indicateurs P-E du secteur développement rural sont révisés et le système de rapportage annuel est amélioré</p> <p>-La politique des pêches et un plan local intègrent les objectifs P-E et genre</p>		
<p>Produit 2.Les liens pauvreté-environnement et changement climatique sont intégrés de la planification budgétaire</p>	<p>2.1 Appuyer l'intégration des questions P-E dans la préparation des budgets-programmes sectoriels et CDMT</p> <p>-Faire la revue dépenses publiques de cinq secteurs (Eau, Mines et Energie, Pêches, Développement Rural et</p>	<p>Cibles 2014</p> <p>-La revue des dépenses publiques sur les changements climatiques est réalisé</p>	<p>MF (lead) MF et ministères sectoriels MF MF</p>	<p>Consultants, session de travail, ateliers, formation</p>

<p>nationale et la promotion des investissements innovants</p> <p>Situation de référence Faible allocation des ressources publiques et faiblesse des investissements dans la promotion d'une croissance verte pro pauvre</p> <p>Indicateurs -Les questions P-E sont intégrées dans les budgets programmes et CDMT cibles -% du budget annuel alloué aux questions P-E -Nombre de mécanismes de financements sur les questions P-E fonctionnels</p>	<p>Environnement) -Appuyer la formulation de 3 CDMT sectoriels (Environnement, Mines et Pêches) intégrant les questions P-E -Analyser les contributions des OSC aux dépenses sectorielles (Développement Rural, Environnement et Pêches) -Aider à l'intégration des questions P-E dans quatre Budgets-programmes sectoriels (Eau, Mines et Energie, Pêches et Développement Rural) -Former 150 acteurs nationaux et locaux des institutions étatiques et des OSC sur la budgétisation sensible aux questions P-E et genre -Faciliter la mise en place de fora de discussion entre les institutions nationales et les OSC sur l'intégration des questions P-E</p> <p>2.2 Assister techniquement le MF et le MEDD sur les dispositifs règlementaires et institutionnels pour une meilleure allocation de crédits aux secteurs productifs (pêche, mines et agropastoralisme) -Aider à la formulation de projet de loi sur l'augmentation projeté des allocations de ressource au profit des secteurs productifs à fort impact sur la pauvreté -Appuyer techniquement le MEDD sur les aspects règlementaires et institutionnels pour la mise en place du Fond d'Intervention pour l'Environnement -Elaborer des directives d'intégration des questions P-E dans les budgets sectoriels</p> <p>2.3 Aider à la mise en place d'un mécanisme de financements innovant en faveur des questions pauvreté-environnement</p>	<p>-Un guide référentiel du Budget Programme est élaboré et validé -Les textes/mécanismes d'application du FIE sont élaborés et adoptés -Un dialogue entre les institutions nationales, les industries extractives et les OCS sur la RSE comme source de financement est initié</p> <p>Cibles 2015 -Au moins 2 budgets sectoriels et 2 CDMT intègrent les questions P-E -La directive pour l'intégration des questions P-E dans les budgets sectoriels est élaborée</p> <p>Cible 2016 -Au moins 2 budgets sectoriels et 2 CDMT intègrent les questions P-E- - La directive pour l'intégration des questions P-E dans les budgets sectoriels est validée -Le dispositif institutionnel de distribution des poissons</p>	<p>MF MF MF</p> <p>MF (lead)</p> <p>MF- Parlement</p> <p>MF-MEDD MF</p> <p>MF (lead)MF</p> <p>MF-MEDD</p> <p>MF-MPEM</p>	<p>Budget produit 2: 540.000 USD</p>
---	---	--	--	---

	<p>-Promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) comme mécanisme d'investissement pour les questions P-E en partenariat avec le secteur privé, notamment la SNIM(cadres réglementaires, stratégie RSE, mécanisme RSE national)</p> <p>- Accompagner techniquement la mise en cohérence, le développement et la mise en œuvre du fond fiduciaire du Banc d'Arguin et du fond d'intervention pour l'environnement</p> <p>-Faciliter un partenariat avec la société nationale de distribution des poissons dans les zones pauvres, et institutionnaliser un mécanisme d'autofinancement de cette activité</p>	<p>est mis en place</p> <p>-La synergie entre les fonds environnementaux (BaCoMaB, FIE,...) est effective</p> <p>Cibles2017</p> <p>-Au moins 1 budget sectoriel et 1 CDMT intègrent les questions P-E</p> <p>-La RSE est intégrée comme source de financements des questions P-E</p>		
<p>Produit 3. Des projets /programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêches et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté sont incorporés dans le budget national</p> <p>Situation de référence Non institutionnalisation de projets pro pauvres avec dimension genre dans les budgets nationaux</p> <p>Indicateurs</p>	<p>3.1. Identifier les initiatives à fort impact socioéconomique dans les secteurs (pêche, hydraulique, développement rural, industries extractives) pour leur institutionnalisation dans le budget national</p> <p>-Développer des critères de sélection des projets/initiativesP-E pour leur inscription dans le budget national et dans des mécanismes de financement innovants</p> <p>-Développer un répertoire dynamique et numérique des projets/ initiatives P-E pour leur mise à l'échelle au niveau national</p> <p>-Développer un guide de sélection des projets et initiatives sur les questions P-E en collaboration avec le SGP, ARTGOLD,... initiatives de la société civile</p> <p>3.2. Institutionnaliser un mécanisme de duplication des projets P-E à fort impact dans le budget national et tout autre mécanisme de financement</p> <p>-Institutionnaliser la proposition d'un portefeuille de projets</p>	<p>Cible 2014</p> <p>-Elaboration d'un répertoire et d'un guide de collecte des projets P-E</p> <p>-Inscription de la première liste de projets pilotes dans le budget national</p> <p>Cible 2015</p> <p>-Répertoire numérique des projets P-E fonctionnel</p> <p>-Au moins 10 projets pilotes P-E sont inscrits dans le budget national</p> <p>Cible 2016</p> <p>-Duplication de projets à</p>	<p>MAED (lead)</p> <p>MAED</p> <p>MAED</p> <p>MAED-SGP</p> <p>MAED (lead)</p> <p>MAED</p> <p>MAED</p> <p>MAED</p> <p>MAED/MF/ MEDD</p> <p>MAED/MF/ MEDD</p>	<p>Consultants, session de travail, ateliers, formation</p> <p>Budget produit 3</p> <p>USD: 300.000</p>

<p>-Un répertoire de projets intégrant les objectifs P-E est mis en place - Des projets P-E sont dupliqués à l'échelle nationale sur budget national ou toute autre source de financement</p>	<p>innovants sur les questions P-E à inscrire tous les ans sur le budget national -Assister techniquement un mécanisme national de cofinancement des programmes du SGP par le budget national et autre cadre de financement comme la RSE comme moyen de mobilisation de ressources financières (objectif du fond avec le SGP 100.000 USD) -Appuyer techniquement via un fond RSE une relation d'affaires entre les miniers et les projets de développement rural (ex : projet Pilote du MDR sur l'aménagement de 20 périmètres de 10 ha pour la production maraichère pour l'alimentation des mines (SNIM/ PNUD sur la RSE) avec extension aux autres entreprises à engager 3.3 Coopération Sud-Sud (coopération technique avec Maroc, Tunisie, Mali, Burkina Faso, Rwanda, Sénégal...) -Nouer des conventions de partenariat technique entre les différents pays sur les objectifs P-E -Effectuer des voyages d'étude dans les pays de la sous-région pour échanges d'expériences et de bonnes pratiques</p>	<p>impact avec divers financements (budget national, partenaires au développement, SGP, la RSE, FIE</p>	<p>MAED/MF/ MEDD</p>	
<p>Produit 4. La coordination du projet est assurée</p>	<p>Directeur National du Projet désigné par le Ministre des Finances Coordinateur du projet (NOC), Assistant(e) Administratif (vé) et financier (ère), chauffeur et gardine/planton recrutés suivants les procédures du PNUD ou du Gouvernement et payés par le projet Réunions Comité de pilotage, missions terrains, équipements, véhicule; matériel informatique, télécommunication, suivi-évaluation, audit,...</p>			<p>USD: 340.000</p>

ANNEXES

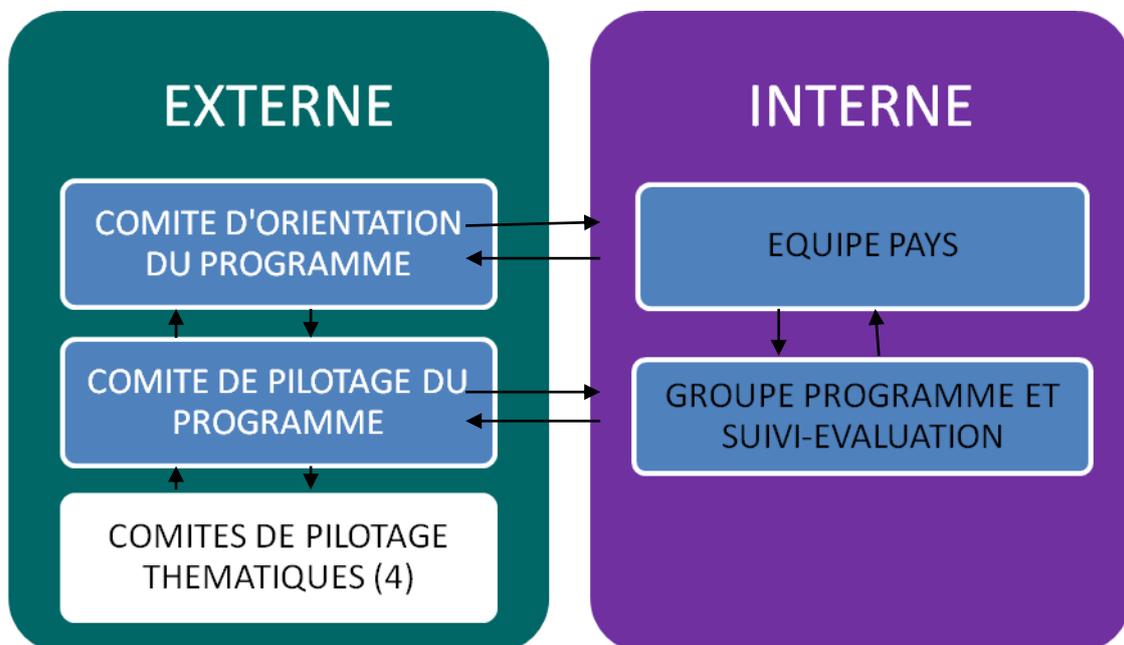
Termes de référence du Comité de Pilotage Thématique

Contexte

Le cadre de coopération du Système des Nations Unies pour la période 2012-2016 (UNDAF) a été élaboré autour de la vision du Gouvernement pour la promotion d'un développement durable, opérationnalisée à travers le troisième plan d'action du CSLP.

Afin de garantir l'opérationnalisation cohérente des priorités stratégiques identifiées dans le Plan cadre, le Gouvernement et le SNU ont décidé de développer un plan d'action de l'UNDAF qui remplace les documents opérationnels de chaque agence. Ce plan d'action conjoint constitue un cadre de responsabilisation pour les partenaires d'exécution et les différentes agences.

Les mécanismes de coordination et les structures de gestion des programmes ont été définis conjointement par le Gouvernement et le SNU, ceux-ci comprennent les mécanismes externes et des structures de coordination internes au SNU détaillés dans le schéma ci-dessous:



Au niveau technique, des comités de pilotages thématiques sont institués pour chaque composante du programme conformément à la liste annexée aux présents termes de référence.

Mandat

Le Comité de pilotage thématique a pour mandat de coordonner l'élaboration des plans de travail annuel. Il approuve le plan de travail, qui sera soumis au comité de pilotage du programme pour validation.

Il est responsable du suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel et fournit des directives et des recommandations pour s'assurer que les résultats attendus soient réalisés de façon satisfaisante et tels que planifiés. Le CPT approuve les révisions substantives et budgétaires.

Le CPT coordonne la production des rapports de progrès semestriel et annuel vers l'atteinte des résultats définis pour la thématique qui le concerne, lesquels seront soumis au Comité de pilotage du programme en vue de leur examen.

Composition

Le comité de pilotage thématique est co-présidé par un Ministère chef de file et une agence chef de file, conformément à la liste en annexe des présents TDRs, laquelle a été validée par le SNU et le Gouvernement.

Les agences participant à la mise en œuvre des interventions programmées au titre de la thématique sont membres ainsi que leurs partenaires d'exécution. Chaque institution sera représentée par un point focal habilité à prendre des décisions affectant le programme.

Les bailleurs qui contribuent au financement du programme seront membres du CPT.

Le personnel technique des ministères, des agences et les représentants de la société civile auront le statut de personnes ressource.

Mode de fonctionnement

Le Comité de pilotage thématique se réunit une fois par trimestre sur convocation des co-présidents.

Les co-présidents peuvent également décider de convoquer une réunion ad-hoc pour examiner des questions qui peuvent entraver la mise en œuvre du Programme et proposer des mesures correctives.

Les décisions sont prises par consensus des membres, en cas de désaccord il sera procédé à un vote.

Secrétariat

Le Secrétariat est assuré par le département chef de file appuyé par l'agence leader.

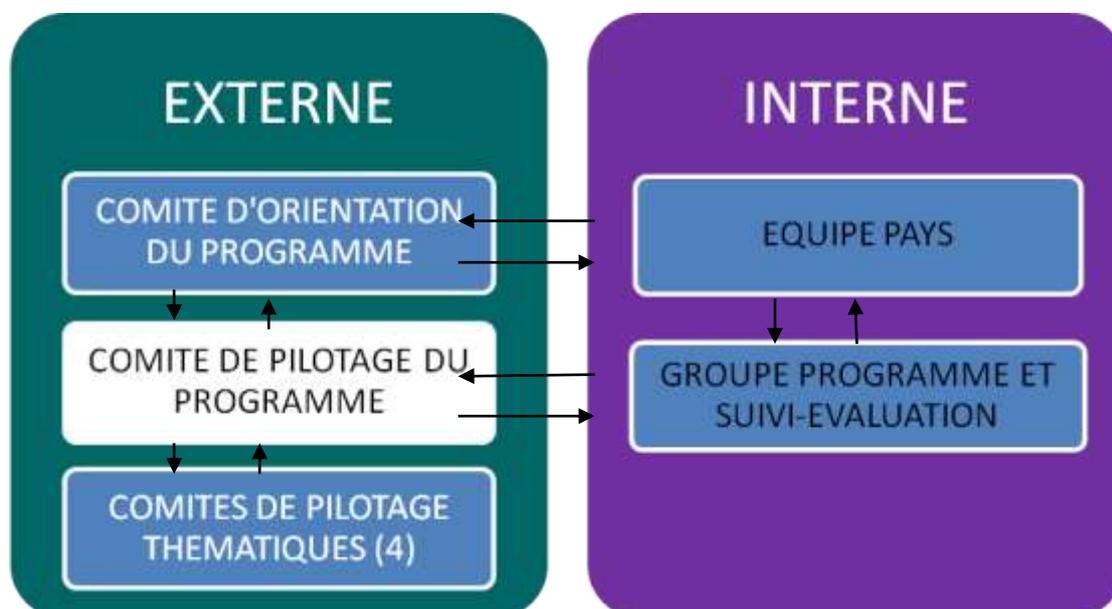
Termes de référence du Comité de Pilotage du Programme

Contexte

Le cadre de coopération du Système des Nations Unies pour la période 2012-2016 a été élaboré autour de la vision du Gouvernement pour la promotion d'un développement durable, opérationnalisée à travers le troisième plan d'action du CSLP.

Afin de garantir l'opérationnalisation cohérente des priorités stratégiques identifiées dans le Plan cadre, le Gouvernement et le SNU ont décidé de développer un plan d'action de l'UNDAF qui remplace les documents opérationnels de chaque agence. Ce plan d'action conjoint constitue un cadre de responsabilisation pour les partenaires d'exécution et les différentes agences.

Les mécanismes de coordination et les structures de gestion des programmes ont été définis conjointement par le Gouvernement et le SNU, ceux-ci comprennent les mécanismes externes et des structures de coordination internes au SNU détaillés dans le schéma ci-dessous:



Mandat

Le Comité de Pilotage du Programme constitue non seulement un cadre de concertation, d'expertise et d'échanges, mais il est également l'interface entre les niveaux technique (comités de pilotage thématiques) et stratégique (Comité directeur du Programme) assurant la remontée vers ceux-ci des questions stratégiques liées à la mise en œuvre de l'UNDAF, facilitant par là même la prise de décision. A ce titre, il est le principal organe de suivi de l'exécution de l'UNDAF, s'intéressant non pas à la gestion des activités, entreprise par les différentes agences, mais à l'évaluation des résultats et à l'analyse des risques et/ou opportunités qui y sont liées.

Le Comité de Pilotage du Programme a pour mission de :

- Coordonner la préparation de l'UNDAF, du Plan d'action de l'UNDAF et la déclinaison de ce dernier en plans de travail annuels;
- Assure la validation technique du plan de travail annuel global de l'UNDAF;

- Coordonner le suivi et l'évaluation périodique de la mise en œuvre de l'UNDAF/Plan d'action de l'UNDAF, faisant ressortir les risques et opportunités y relatifs, ainsi que la contribution de ces résultats à l'atteinte des OMD;
- Assurer la prise en compte des thématiques transversales de l'UNDAF (promotion et la protection des droits de l'homme, égalité en matière de genre, lutte contre le VIH/SIDA et promotion de la bonne gouvernance) dans les documents de planification, suivi-évaluation produits par les comités de pilotages thématiques;
- Formuler des propositions à soumettre au Comité Directeur relativement aux ajustements et/ou changements à opérer dans l'exécution de l'UNDAF, visant notamment le renforcement des synergies entre les agences et leurs partenaires.

Composition

Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Directeur Général de la Politique Economique et des Stratégies de Développement du MAED et par le président du groupe programme et suivi-évaluation de l'UNDAF. Les co-présidents des comités de pilotage thématiques ont la qualité de membres du comité de pilotage du programme (voir liste en annexe).

Mode de fonctionnement

Le Comité de Pilotage se réunit sur une base semestrielle sur convocation des co-présidents après les réunions des comités de pilotage thématiques.

Les co-présidents peuvent également décider de convoquer une réunion ad-hoc pour examiner des questions qui peuvent entraver la mise en œuvre du Programme et proposer des mesures correctives.

Les décisions sont prises par consensus des membres. En cas de désaccord, la décision finale revient aux co-présidents.

Secrétariat

Le Secrétariat du Comité directeur est assuré par le MAED appuyé par le bureau du Coordonnateur résident du SNU.

Termes de référence du Directeur National du Projet

Le DNP est le point focal en termes de responsabilités et d'obligation de rendre compte au niveau de l'agence nationale de mise en œuvre. Il est choisi par l'agence de mise en œuvre parmi son personnel ayant rang de directeur ou à un niveau supérieur. Il travaille à temps partiel pour le projet et est tenu de consacrer aux activités de ce dernier un temps raisonnable. Il travaille sous la supervision du Comité de Pilotage du Projet. Il supervise le travail du coordinateur de projet et facilite le travail de ce dernier ainsi que de ses collaborateurs.

Rôles et responsabilités

- Responsable de la bonne exécution et mise en œuvre du projet pour obtenir les produits et résultats prévus ;
- Veille à la bonne utilisation des ressources du projet ;
- Joue le rôle de point focal pour la coordination du projet avec l'agence d'exécution, le PNUD, le Gouvernement et les autres partenaires ;
- Veille à ce que la contribution du Gouvernement au projet soit mise à disposition ;
- Veille à ce que le plan de travail du projet soit élaboré et mis à jour, en concertation et en accord avec le PNUD ;
- Autorise l'engagement des crédits pour l'acquisition des ressources, notamment du personnel, des consultants, des biens et services et de la formation. Il est à ce titre le seul habilité à signer les demandes de paiement direct et la certification des rapports combinés de dépenses ;
- Représente l'agence nationale de mise en œuvre aux réunions du projet et aux évaluations annuelles ;
- Anime les efforts visant la constitution de partenariats susceptibles de faciliter les réalisations prévues dans le descriptif du projet ;
- Soutient les efforts de mobilisation des ressources, afin de permettre leur augmentation lorsque des résultats ou réalisations supplémentaires sont nécessaires.

Termes de référence du Coordinateur du projet

La phase 3 de ce projet initiée sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE) en collaboration avec le Gouvernement de Mauritanie a pour objectif de consolider les acquis des deux phases précédentes en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans sa planification économique ainsi que dans ses processus de budgétisation et de prise de décision. Cette troisième phase va aussi s'atteler aux questions de pérennisation et de renforcement des capacités des acteurs nationaux à mieux intégrer les liens entre la Pauvreté et l'Environnement dans les stratégies et politiques sectorielles de même que les mécanismes de budgétisation et le cadre d'investissements innovants.

Le projet sera mis en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Dans ce cadre, il est prévu de recruter un Coordinateur de projet qui sera responsable de la gestion quotidienne des tâches et de la mise en œuvre (ou du suivi de la mise œuvre) des activités inscrites dans le document de projet.

Le Coordinateur de projet est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Il a pour mission principale la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

Le Coordinateur de projet travaille sous la supervision directe du Directeur national du projet, et sous l'autorité du Comité de pilotage et sur la base des normes établies par ledit comité. Il travaille aussi en étroite collaboration avec les points focaux du PNUD et des ministères impliqués dans le projet: MAED, MF et MEDD, MPEM, MPEMi, etc.

Rôles et responsabilités

Planification

Elaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet, et en étroite collaboration avec le PNUD, le MAED, le MF et le MAED. Ces plans de travail annuels devront être soumis à l'approbation du Comité de pilotage avant mise en œuvre.

Evaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail, et en conformité avec les estimations budgétaires fournies par le document de projet.

Gestion

Assurer la mise en œuvre des activités du projet et la production des résultats escomptés, selon les normes de qualité et de temps imparties et en conformité avec le document de projet.

Identifier toute nécessité de changement et faire part de celle-ci au Comité de pilotage via le DNP et par le biais de recommandations en vue d'assurer une gestion efficace de ce changement.

Coordonner avec le Comité de Pilotage et l'assurance qualité du projet désignée par le Comité, afin d'assurer la cohérence globale de la mise en œuvre du projet.

Gérer les agents de mise en œuvre des activités (consultants, prestataires de services, etc.).

Préparer les termes de référence des consultants nationaux et internationaux et définir leurs tâches, telles que prévues par le projet;

Suivi

Rédaction des rapports de suivi, projets de budget et autres documents, tels que définis par les modalités de suivi du projet dans le document de projet, pour informer le Comité de Pilotage sur l'état d'avancement du projet, selon les mécanismes et la fréquence établis dans le document de projet (en particulier, tous les trois mois, des rapports d'avancement couvrant le dernier trimestre écoulé seront préparés).

Gestion de tous les aspects financiers et administratifs du projet.

Appui au DNP dans la préparation et le suivi des réunions du Comité de pilotage. Au cours des réunions du Comité, le Coordinateur de projet assurera le secrétariat.

Coordination et mise en réseau

Développer un réseau actif de partenaires et assurer une bonne coordination entre eux.

Veiller à ce que l'exécution des activités du projet ne fasse pas double emploi avec celles d'autres intervenants. A cet effet, il veillera à un dialogue étroit avec les autres acteurs intervenant dans le domaine.

Identifier et solliciter, pour assurer une mise en œuvre de qualité, tout appui technique identifié comme nécessaire ou ayant une valeur ajoutée dans la mise en œuvre du projet :

- utiliser l'expertise locale des autres agences des Nations Unies œuvrant dans le même domaine d'intervention (en particulier celles qui ont un lien avec le PNUD et le PNEU : FAO, PAM,...), des universités, de la société civile, des ONG et de tout autre acteur dont l'expertise pourrait représenter une valeur ajoutée pour le projet.
- Identifier les expertises nationales ou internationales en vue de réaliser les activités spécifiques selon des normes de qualité.

Profil requis

Le coordinateur devra justifier d'un diplôme bac + 5 en économie, statistique économique, économie rurale, économie de l'environnement, finances publiques, planification du développement ou disciplines similaires.

De manière générale, le coordinateur doit:

- être intègre ;
- Respecter les valeurs et normes éthiques de l'ONU ;
- Traiter tous les gens de manière équitable, sans favoritisme ;
- Avoir des connaissances approfondies sur les questions pauvreté et environnement ;

- Avoir une aptitude à défendre et à fournir des conseils politiques et stratégiques ;
- Avoir la capacité de diriger la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement ainsi que leur planification stratégique suivant la gestion axée sur les résultats ;
- Avoir la capacité de mobiliser les ressources et créer des partenariats par la mise en place de relations solides avec les acteurs concernés par les questions pauvreté et environnement;
- Démontrer une forte compétence en matière de communication orale et écrite pouvant permettre un changement d'attitudes/de comportements ;
- Démontrer une aptitude à diriger des équipes de façon efficace et ses compétences en termes de résolution des conflits ;
- Démontrer une attitude constructive et une énergie positive dans son approche du travail ;
- Démontrer une aptitude à travailler sous pression et la capacité à gérer des situations complexes avec calme et sérénité.

Formation académique

Un diplôme bac + 5 en économie, statistique économique, économie rurale, économie de l'environnement, finances publiques, planification du développement ou disciplines similaires.

Compétences et Qualifications requises

- Expérience sur les questions d'intégration du capital naturel dans les processus de budgétisation, comptabilité des ressources naturelles ;
- Bonne connaissance du cadre conceptuel et des politiques de la planification budgétaire, les cadres d'investissements innovants dans le secteur des ressources naturelles, l'élaboration des politiques nationales et sectorielles ;
- Expérience dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles en Mauritanie serait un atout ;
- Expérience de travail avec les institutions gouvernementales (départements ministériels) de préférence dans les domaines de l'économie du développement et de l'environnement ;
- Expérience d'au moins 5 ans en gestion des projets/programmes ou à des postes de responsabilités (directeur, SG,...);
- Expérience de travail avec le système des Nations Unies ou les institutions internationales serait un atout ;
- Maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Habileté de communication avec un large panel de partenaires, le Gouvernement, les fonctionnaires des Nations Unies, les bailleurs de fonds, les ONG, etc. ;
- Bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes, avec une habileté à identifier et participer à la résolution de problèmes ;
- Capacité à appliquer un bon jugement dans le contexte des tâches distribuées ;
- Capacité à planifier son propre travail et à gérer des conflits de priorité ;
- Bonne communication écrite et orale et une facilité de rédaction et d'articulation d'idées de façon claire et concise ;
- Aptitude à travailler dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et une capacité à travailler sous pression et dans les délais ; et
- Bonne connaissance de l'outil informatique.

Lieu d'affectation :

Nouakchott, avec de possibles déplacements à l'intérieur et l'extérieur du pays.

Durée du Contrat :

Un an renouvelable après évaluation.

Termes de référence de l'Assistant(e) chargé(e) de l'Administration et des Finances

Le projet Initiative Pauvreté-environnement (IPE) phase 3, initié sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE) a pour objectif de consolider les acquis des deux phases précédentes en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans sa planification économique ainsi que dans ses processus de budgétisation et de prise de décision. Cette troisième phase va s'atteler sur les questions de pérennisation et de renforcement des capacités des acteurs nationaux à mieux mettre en œuvre les objectifs Pauvreté-environnement dans les stratégies et politiques sectorielles de même que les mécanismes de budgétisation et cadre d'investissement innovants.

Mise en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le projet IPE phase 3 entend relever les défis de la mise en œuvre, et améliorer les mécanismes décisionnels sur les questions de gouvernance environnementale en Mauritanie.

Dans le cadre de l'exécution de ses activités, le projet IPE recrute un(e) Assistant(e) chargé(e) de l'administration et des finances sous la responsabilité du Directeur national du projet, pour assister l'équipe du projet (cellule de coordination et Chargé de projet).

Missions de l'Assistant

L'Assistant(e) administratif (ve) et financier (ère) est chargé (e), sous la responsabilité du Directeur National du Projet et en étroite collaboration avec le coordinateur du projet de:

Sur le plan administratif :

- tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès-verbaux de réunion ;
- accueillir et orienter les interlocuteurs et collaborateurs du projet ;
- préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc.) ;
- classer et archiver les documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique ;
- veiller à la bonne exploitation des moyens et outils de fonctionnement du projet ;
- rechercher et mettre en forme l'information produite par le projet ;
- contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet, et plus particulièrement les partenaires directs (PNUE, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants, etc.) ;
- aider à la préparation des réunions des instances du projet (Comité de pilotage, CLEP...)

Sur le plan de la Financier :

- Tenir la comptabilité et les documents comptables ;
- Elaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX ;
- Assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables ;
- Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

Qualifications

- Qualité de rédaction, organisation rigoureuse et preuve d'un très bon sens de la communication ;
- Bonne connaissance de comptabilité ;
- Bonne connaissance des procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Une connaissance et une expérience des procédures NEX constituent un atout majeur ;
- Bon niveau en langue française. La connaissance de l'anglais et de l'arabe constituent un atout important ;
- Maîtrise d'un tableur et d'un traitement de texte.

Formation académique

Master ou équivalent en administration publiques, en gestion.

Durée du contrat: un an renouvelable sur la base de l'évaluation

Lieu d'affectation: Nouakchott avec éventuellement des voyages à l'intérieur du pays

REALISATIONS PHASE 1 et 2, IPE MAURITANIA:

(Extrait du document d'évaluation du projet)

Le projet a donc produit un certain de réalisation qui ont permis d'améliorer la compréhension des liens pauvreté-environnement, de produire des outils de planification et d'intégration des questions pauvreté-environnement même si l'utilisation des ces produits n'ont pas été toujours optimale. Parmi ces réalisations on peut citer:

A. Un premier état des lieux

- Cartographie de la vulnérabilité sociale et environnementale (2007)
- Etude d'identification des sites d'intervention du projet articulation pauvreté-environnement (décembre 2006)
- Analyse de l'intégration de la dimension pauvreté dans les accords multilatéraux sur l'environnement (2008)
- Analyse de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques en Mauritanie (juin 2007)
- Indicateurs environnementaux de suivi des politiques et des ressources environnementales (novembre 2007)
- Rapport National sur l'Etat de l'Environnement ,2010

B. Unepreparation des microprojets

- Description de la situation environnementale et de la pauvreté dans les quatre communes initialement ciblées pour les microprojets (Aghouarat, département de Kiffa ; Maâl, département d'Aleg ; Baediam, département deSélibaby ; et Foum-Gleita, département de M'Bout)

C. Un argumentaire de l'intégration

- Evaluation des coûts de la dégradation ou de la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie (octobre 2008)
- Evaluation économique des coûts et bénéfices de la gestion des ressources hydriques, pastorales et halieutiques (2010)

D. Desévaluations stratégiques

- Trois évaluations intégrées de l'environnement, portant sur le Parc National du Diawling (Publication XII), sur la Mare de Kankossa (Publication XIII), et sur la Mare de Boubleyine-Oued Amridjil (Publication XIV) – réalisées en2009 – 2010, et publiées en 2010
- Evaluation environnementale stratégique du secteur de la santé (2010)
- Evaluation environnementale stratégique du secteur du développement rural(2010)
- Evaluation environnementale stratégique du secteur de l'eau (2010)

E. Des outils de prise de décision et des instruments méthodologique

- une base de données liée au profil socio-économique des quatre communautés initialement ciblées pour les microprojets
- des indices de vulnérabilité applicables au niveau local
- des indicateurs environnementaux de suivi des politiques et des ressources environnementales
- des indicateurs applicables à la définition de cibles et au suivi du CSLP etd'autres instruments de politique
- de l'agenda 21 pour Nouakchott, Aleg et kankossa

Le projet a aussi permis l'élaboration d'une base de données pauvreté et environnement, qui a été récemment remise au MDEDD. Cette évaluation n'a pu obtenir d'information sur son usage ou sa pertinence.

Le projet a aussi permis l'élaboration d'une base de données pauvreté et environnement, qui a été récemment remise au MDEDD. Cette évaluation n'a pu obtenir d'informations sur son usage ou sa pertinence. Sur la base de ces acquis, le projet APE a plus récemment porté ses efforts sur les outils décisionnels et de budgétisation, avec notamment :

- une revue des dépenses publiques dans le secteur de l'environnement
- un appui à l'élaboration et à la validation des indicateurs environnementaux de suivi du CSLP 3
- la formulation d'un système de taxes et de redevances environnementales
- la préparation d'un guide de formation et de directives d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques
- la préparation d'une stratégie d'intégration de l'environnement et du développement durable dans les curricula de l'éducation nationale (avec financement *MDG AchievementFund* – voir ci-dessous)

En appui à tous ces travaux, le projet a provoqué et organisé un certain nombre de rencontres, y compris un atelier de sensibilisation, d'information et de restitution en 2010, les réunions périodiques du Comité de Pilotage responsable du projet, et diverses réunions techniques. Il a aussi participé aux divers ateliers et réunions de travail dans le cadre de la préparation du CSLP 3, et à diverses réunions de coordination organisées par différents ministères.

En 2008, en grande partie du fait de l'influence du projet APE et des recommandations de l'IPE, le PNUD a mis en œuvre le programme conjoint environnement de la Mauritanie regroupant une composante *MDG AchievementFund* sur la gestion locale de l'environnement et une sur l'intégration dans les processus de planification locale, avec l'appui de la coopération espagnole. Cette complémentarité de l'APE et du *MDG Fund* environnement a permis de réaliser des études additionnelles et de produire des outils qui sont venus renforcer les travaux de l'APE.